



Aux personnes concernées par un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 15-924*, le *Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925*, le *Règlement de lotissement et de frais de parc numéro 15-927*, le *règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*, le *Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929*, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 24-1212 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924*, le *Règlement numéro 24-1213 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925*, le *Règlement numéro 24-1214 modifiant le Règlement de lotissement et de frais de parc numéro 15-927*, le *Règlement numéro 24-1215 modifiant le Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*, le *Règlement numéro 24-1216 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929* afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 26 juin 2025 à 18h00**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 26 juin 2025, à 16h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 9 juin 2025

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 9 juin 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2025

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier